



## IMAGINONS ENSEMBLE DES DEMAINS PLUS DURABLES



Partagez votre engagement

Dès le premier jour de la rentrée scolaire, grâce à l'assurance scolaire souscrite par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

Dès juin rendez-vous sur votre Espace parents accessible depuis notre site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr), pour y retrouver toutes les informations utiles.



### Les + de l'assurance scolaire Mutuelle Saint-Christophe :

**Des garanties essentielles en cas d'accident ou de blessure de votre enfant en complément des remboursements de la Sécurité sociale et/ou de votre mutuelle santé :**

- la prise en charge des frais d'optiques et dentaires,
- le remboursement des soins et frais médicaux...

**Une protection 24h/24, 365 jours par an, dans le monde entier en tous lieux et toutes circonstances <sup>(1)</sup> :**

- pendant les activités scolaires,
- durant les activités facultatives, extra-scolaires <sup>(1)</sup> ou péri-scolaires dans ou en dehors de l'école,
- à la maison

**Votre enfant est aussi protégé <sup>(2)</sup> :**

- en cas d'agression, de racket à l'école ou sur un son trajet,
- lors de la détérioration ou le vol de son instrument de musique durant les cours,
- en cas d'atteinte à son e-réputation (diffamation, injures sur internet, etc.)



### Mon enfant a eu un accident, que faire ?

- **Si l'accident arrive à l'école**, votre établissement scolaire se charge de toutes les démarches et effectue la déclaration d'accident pour votre compte.
- **En dehors des périodes scolaires**, vous devez effectuer directement votre déclaration d'accident dans l'Espace parents ou par courrier. Vous disposez d'un délai de 5 jours suivant l'accident pour faire votre déclaration.

### RAPPEL

**L'Espace parents  
Mutuelle  
Saint-Christophe,**  
votre espace privilégié  
pour effectuer  
vos démarches en ligne.

il est accessible **7j/7 24h/24**  
depuis votre ordinateur, mobile  
ou tablette !

**L'Espace parents vous permet de :**

1

Prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant,

2

Obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire grâce à notre foire aux questions,

3

Télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

[www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents](http://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents)

## DÉCOUVREZ TOUTES NOS SOLUTIONS D'ASSURANCE ADAPTÉES À VOTRE FAMILLE

Demandez un conseil personnalisé en appelant le **01 56 24 76 00** ou réalisez un devis sur : [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)



AUTO



SANTÉ



HABITATION



GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE

(1) A l'exclusion d'activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement.

(2) Disponible en formule Confort.

